



1 RESUME

L'albatros à pieds noirs (*Phoebastria nigripes*) a été inscrit à l'Annexe 1 de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) en 2009 ([Rapport Final RdP3](#)). Ce rapport présente l'application des directives sur la taxonomie développées par le Groupe de travail sur la taxonomie de l'ACAP comme convenu lors de la **dernière réunion du Comité consultatif** ([CC6 Rapport Rév 1.2](#)).

Après examen des données taxonomiques publiées sur l'albatros à pieds noirs, le Groupe de travail sur la taxonomie a conclu que les éléments disponibles ne permettent pas de justifier un amendement des espèces actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord de l'ACAP.

2 INTRODUCTION

L'Article IX 6 (b) de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) requière du Comité consultatif qu'il « approuve un texte de référence standard répertoriant la taxonomie et entretienne une liste de synonymes taxonomiques de toutes les espèces visées par l'Accord. » Cette disposition reflétait l'état de perpétuel changement auquel était soumise la taxonomie des Procellariiformes à l'époque, et en particulier celle des Albatros.

La Résolution 1.5 de la première session de la Réunion des Parties à l'ACAP (RdP1) prévoit l'établissement par le Comité consultatif d'un Groupe de travail sur la taxonomie des espèces d'albatros et de pétrels visées par l'Accord.

L'objectif du Groupe de Travail sur la taxonomie (GTT) était d'élaborer un processus d'inscription sur la liste taxonomique qui soit à la fois transparent, valable et

éminemment consultatif. Le Comité scientifique qui a précédé la première Réunion des Parties (RdP1; ScM1; Section 4.3) faisait observer que : « ...au regard de l'importance que les listes d'espèces comportent pour la politique de conservation et la communication scientifique, les décisions taxonomiques doivent se fonder sur la base de critères solides et valables. Il importe de résoudre les différends de manière scientifique et transparente par le recours opportun à des publications spécialisées soumises à l'examen collégial. »

Le mandat du GGT est décrit dans les rapports précédents du Groupe de travail, tout comme les directives pour la prise de décision en matière de taxonomie ([CC2 Doc 11](#)). Ces dernières sont alignées sur les directives décrites par Helbig *et al.* (2002) du sous-comité taxonomique de la British Ornithologists' Union. Elles permettent de faciliter l'évaluation et l'assimilation d'études potentiellement influentes tout en se prémunissant contre une science incomplète. Enfin, ces directives examinent également les inévitables limites des listes d'espèces ainsi que les bénéfices de la stabilité taxonomique.

Suite à l'inscription de l'albatros à pieds noirs par l'ACAP en 2009, la réunion du CC6 (2011) a recommandé au GTT « de déterminer si les populations d'albatros à pieds noirs nichant au Japon et à Hawaï sont des unités biologiques distinctes (sous-espèces). »

3 EXAMEN DES DONNEES TAXONOMIQUES ET JUSTIFICATION DES DECISIONS TAXONOMIQUES

3.1 L'albatros à pieds noirs (Audubon 1839)

3.1.1 Antécédents taxonomiques récents

Les récentes modifications de la taxonomie de ce taxon sont liées à sa classification. Initialement, il fut placé parmi les *Diomedea*, ensuite parmi les *Phoebastria*, et puis à nouveau parmi les *Diomedea* (Mathews, 1948), avant d'être finalement replacé parmi les *Phoebastria* suite à des analyses phylogénétiques (Nunnet *al.*, 1996). On n'a pas encore identifié de sous-espèces, bien qu'une étude moléculaire de Walsh et Edwards (2005) ait mis en évidence une différenciation génétique marquée entre les populations des colonies de Hawaï et du Japon (voir ci-dessous).

3.1.2 Principales publications ou études de données se rapportant à cet examen

Ce bref examen se focalise sur les informations disponibles pour évaluer le statut taxonomique approprié des colonies hawaïennes et japonaises d'albatros à pieds noirs.

1. Walsh et Edwards (2005) ont produit des données sur la séquence cytochrome-b pour 85 individus provenant de trois colonies hawaïennes (le banc de sable de la Frégate française, l'île de Laysan, les îles Midway) et 55 individus de l'archipel d'Izu au Japon. Ainsi, ils ont découvert que la séquence (haplotype) de loin la plus répandue au sein des colonies hawaïennes (>0.8) était extrêmement rare parmi les oiseaux japonais (<0.02). De même, le haplotype le plus répandu au Japon était rare, voire absent, dans les colonies

hawaïennes (<0.03). En conséquence, ces données suggèrent sans trop de surprise que les colonies japonaises et hawaïennes distinguent fortement au niveau de ce locus, bien qu'aucune différenciation ne soit pas apparente dans les îles Hawaï.

2. Eda *et al.* (2008) ont étendu l'étude de Walsh et Edwards en y incluant 50 spécimens supplémentaires provenant des îles Bonin (l'ouest du Pacifique Nord). Les auteurs suggèrent que ces îles sont plus représentatives des colonies du Pacifique occidentale étant donné que ces oiseaux de l'archipel d'Izu présentent de fortes chances d'être « le résultat d'une recolonisation assez récente, ou bien auraient vu leur nombre croître en raison d'un goulet d'étranglement démographique. » Cette étude a découvert que le haplotype le plus courant dans l'archipel d'Izu était également répandu parmi les colonies des îles Bonin (0.9), présentant elles-mêmes par conséquent une forte différenciation par rapport aux colonies hawaïennes.

Bien que ces deux études fassent état d'une forte différenciation génétique entre les populations des colonies japonaises et hawaïennes, les deux groupes partagent malgré tout certains haplotypes permettant de croire à une séparation génétique relativement récente.

Ando *et al.* (2011) ont étudié onze microsatellites polymorphes d'albatros à pieds noirs des îles Bonin et n'ont découvert aucune différenciation génétique parmi les sous-populations de ces îles. Jusqu'à présent, aucune étude n'a porté sur d'autres régions mitochondriales ou marqueurs génomiques (tels que les microsatellites). Il n'existe pas non plus d'étude officielle sur les différences morphologiques entre les oiseaux du Pacifique occidentale et orientale. Certaines références, que l'on peut qualifier d'anecdotiques, sembleraient néanmoins montrer que les oiseaux japonais auraient tendance à être plus petits que les oiseaux hawaïens (cf. Walsh et Edwards 2005).

3.1.3 *Evaluation de la diagnosticabilité* (conformément aux directives de la GTT)

- A. Les individus de même âge/sexes d'albatros à pieds noirs japonais ou hawaïens ne **se distinguent pas** par une ou plusieurs différences qualitatives.
- B. Les individus de même âge/sexes d'albatros à pieds noirs japonais ou hawaïens ne **se distinguent pas** par une discontinuité complète dans un ou plusieurs caractères continuellement variables.
- C. Les individus de même âge/sexes d'albatros à pieds noirs japonais ou hawaïens ne **se distinguent pas** par une combinaison de deux ou trois caractères fonctionnellement indépendants.

3.1.4 *Décision*

Bien que les données génétiques semblent montrer une forte différenciation génétique entre les populations des colonies japonaises et hawaïennes d'albatros à pieds noirs, nous pensons qu'il n'y a pas assez d'éléments pour soutenir la révision taxonomique des albatros à pieds noirs, même au niveau des sous-espèces. Comme la différenciation génétique mise en évidence par les études brièvement résumées ci-dessus pourrait effectivement avoir été exacerbée par les récents et importants goulets d'étranglement dans les colonies japonaises (une importante

collecte de plumes à l'appui), il serait dès lors prématuré de se fonder sur ces seules données. Par conséquent, des études génétiques et morphologiques supplémentaires s'imposent avant de pouvoir justifier toute révision taxonomique.

4 REFERENCES

- Ando, H., Kaneko, S., Suzuki, H., Horikushi, K., Chiba, H. and Isagi, Y. 2011. Lack of genetic differentiation among subpopulations of the black-footed albatross on the Bonin Islands. *Journal of Zoology* **283**:28-36.
- Eda, M., Kawakami, K., Chiba, H., Suzuki, H., Horikoshi, K., and Koike, H. 2008. Genetic characteristics of the Black-footed Albatross *Diomedea nigripes* on the Bonin Islands and their implications for the species' demographic history and population structure. *Ornithological Science* **7**: 109-116.
- Helbig, A.J., Knox, A.K., Parkin, D.T., Sangster, G. and Collinson, M. 2002. Guidelines for assigning species rank. *Ibis* **144**: 518-525.
- Mathews, G.M. 1948. Systematic notes on the petrels. *Bulletin of the British Ornithologists' Club* **68**: 155-170.
- Nunn, G.B., Cooper, J., Jouventin, P., Robertson, C.J.R. and Robertson, G.G. 1996. Evolutionary relationships among extant albatrosses (Procellariiformes: Diomedidae) established from complete cytochrome-b gene sequences. *Auk* **113**: 784-801.
- Walsh, H.E. and Edwards, S.V. 2005. Conservation genetics and Pacific fisheries bycatch: Mitochondrial differentiation and population assignment in black-footed albatrosses (*Phoebastria nigripes*). *Conservation Genetics* **6**: 289-295.